

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Schweizerische Bauzeitung**

Band (Jahr): **45/46 (1905)**

Heft 17

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Wettbewerb für ein Schulgebäude zu Colombier.

II.

Unserer in der vorhergehenden Nummer begonnenen Veröffentlichung über diesen Wettbewerb lassen wir nachstehend die wichtigsten Pläne der beiden je mit einem

III. Preis „ex aequo“ ausgezeichneten Konkurrenz-Entwürfe folgen:

Es sind dies die Projekte Nr. 2 mit dem Motto: „15. 2. 1905“ von Arch. A. Braendli in Burgdorf und Nr. 50 mit dem Motto: „Sentier“ von den Architekten Eugen Yonner & L. Jaquillard in Neuchâtel.

Zur Beurteilung der Arbeiten verweisen wir auf das ausführliche Gutachten des Preisgerichts, dessen Wortlaut wir nachstehend veröffentlichen. Das Preisgericht setzte sich zusammen aus den Herren: Louis Perrier, Architekt, Reg.-Rat. in Neuchâtel; Léon Latour, Schulinspektor in Corcelles; Emil Vogt, Architekt in Luzern; F. Isoz, Architekt in Lausanne; Eug. Colomb, Architekt in Neuchâtel.

Rapport du Jury.

A la date du 25 février 1905, fixée par le programme du concours, soixante-cinq projets étaient parvenus au Conseil Communal de Colombier. Par suite de l'absence d'un de ses membres, le jury n'a pu se réunir immédiatement. Le travail de déballage et d'exposition, présidée par un juré, a duré plusieurs jours. Cela s'explique par la nécessité de trouver une place convenable pour afficher environ cinq cents feuilles ou châssis, dont plusieurs de grandes dimensions.

Sous ce rapport, les deux grandes salles du premier étage de la Caserne des Carabiniers à Colombier offraient des espaces suffisamment vastes et éclairés pour permettre une exposition convenable; cependant une tablette assez large, fixée à mi-hauteur des cloisons, était un obstacle sérieux, de sorte que certains projets ont dû être placés trop bas ou trop haut. Cette situation défectueuse ne présentait du reste d'inconvénient que pour l'exposition publique, car les dessins mal placés ont été mis en bon éclairage pendant leur examen.

Il serait désirable pour faciliter le travail du jury, qu'un programme de concours recommandât de faire, autant que possible, d'un format uniforme, les dessins d'un même projet, sauf la perspective.

Chaque projet a reçu un numéro qui a été appliqué sur les dessins, devis, notice et sur le pli cacheté.

Deux délégués du Conseil Communal ont assisté et aidé aux travaux de déballage et d'exposition.

Le jury au complet s'est réuni, le 4 mars 1905, dans les salles d'exposition; il a procédé à l'examen et au classement des projets, dès 8 h¹/₂ du matin à 6 h¹/₂ du soir, et il a continué son travail le lendemain dès 8 h¹/₂ du matin à midi.

Malgré le court délai de deux mois et demi et l'échelle de 1:100 fixés par le programme, délai et échelle qui ont donné lieu à une demande de prolongation et de modification de la Société des Ingénieurs et Architectes de Neuchâtel, malgré la modicité de la somme de fr. 2500.— allouée pour les prix, soixante-cinq concurrents ont pris part au concours.

La moyenne des plans est bonne, plusieurs sont remarquables soit par leur valeur technique, soit par leur valeur artistique.

Le jury aurait désiré pouvoir récompenser plus de quatre concurrents, et délivrer plus de quatre mentions honorables.

Les projets retenus pour le quatrième examen, présentent tous des

qualités transcendantes, soit pour les plans, soit pour les façades. Ils méritent tous une distinction spéciale.

La plupart des projets admis au troisième examen ont de grands mérites; s'ils n'ont pas été retenus pour la quatrième observation, c'est qu'en un ou plusieurs points ils ne répondaient pas absolument au programme.

Plusieurs études admises au second examen ont de notables qualités, mais elles s'écartent trop du programme, soit dans les dispositions générales, soit dans les arrangements spéciaux, soit dans les devis.

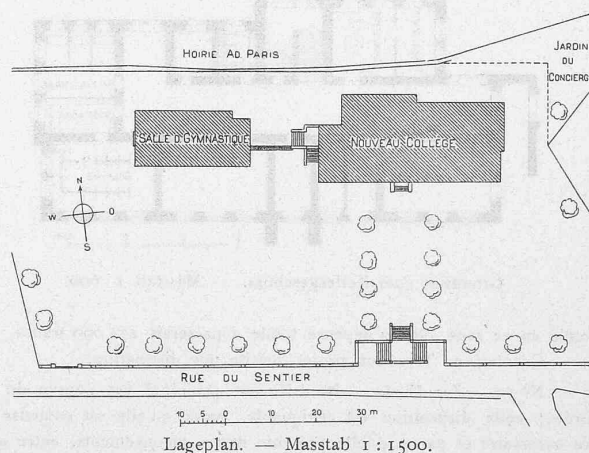
Le jury a décidé de procéder tout d'abord à une inspection générale des plans (premier examen); chaque juré devant travailler seul et noter les projets dont il proposerait l'élimination au premier tour. Les cinq jurés réunis procédèrent ensuite à l'élimination de 27 projets, c'est-à-dire de ceux-là seuls au sujet desquels il y avait unanimité, et qui sont désignés ci-après:

N° 6, «Luft und Licht»; N° 10, «Esprit National»; N° 13, «Gretula»; N° 15, «Scienza»; N° 16, «Lumière»; N° 17, «Juvenuti»; N° 18, «Areuse»; N° 26, «Pour la jeunesse de Colombier»; N° 30, «Simple»; N° 35, «Remus»; N° 36, «Einfach»; N° 39, «Place d'arme fédérale»; N° 40, «Travail»; N° 41, «Pour la Jeunesse»; N° 42,

«Juvenuti»; N° 45, «Chasseral»; N° 46, «Bavard»; N° 47, «Progrès»; N° 56, «La Tourne»; N° 58, «15. II. 1905»; N° 59, «Kouropatkine»; N° 60, «Volaille»; N° 61, «Cotendart»; N° 62, «Caritas»; N° 63, «Colombine»; N° 64, «Fortuna»; N° 65, «Pour le roi de Prusse».

Les projets admis au second examen ont été marqués d'une estampille rouge, ils ont été étudiés et discutés par le jury réuni, qui a procédé au second tour à une nouvelle élimination des 20 projets suivants:

N° 3, «Dixi»; N° 7, «Areuse»; N° 9, «Colombine»; N° 14, «L.V.X»; N° 20, «Japan»; N° 21, «I.E.»; N° 24, «X»; N° 25, Gardeuse d'oies; N° 27, «Babillard»; N° 28, «Colombine»; N° 29, «Aux Vignes»; N° 31, «§ 11»; N° 34, «X»; N° 37, «Chacun à son sens»; N° 38, «Les Vernes»;



N° 48, «Chrysantème»; N° 49, «Colombe»; N° 51, «Bôle»; N° 52, «Planeyse»; N° 55, «Récréation».

Les dix-huit projets retenus pour la troisième discussion ont été soumis à une étude et à une critique encore plus minutieuses des plans, façades et notices; les cubages et devis ont été vérifiés.

Nous donnons ci-dessous une analyse aussi brève que possible des projets admis au troisième examen.

La somme fixée par le programme pour la dépense totale des

constructions et des aménagements extérieurs est de 250 000 fr. On remarque que plusieurs concurrents ont établi leurs devis en divisant ce chiffre, diminué d'une certaine somme pour les travaux extérieurs, par le total des m^3 des bâtiments; ils ont ensuite réparti ce prix d'unité suivant la nature des locaux, de sorte qu'on se trouve en présence de certains prix d'unité notoirement insuffisants.

N° 2. «15. 2. 95». Nous nous trouvons en présence d'une étude consciencieuse, très simple, sans aucune prétention. On remarque que la préoccupation de l'auteur était de se maintenir le plus possible dans les données du programme. Cette disposition est très louable, elle mérite d'être signalée. Le plan satisfait aux exigences d'une manière remarquable et économique. Les façades sont bonnes, exécutables avec les ressources indiquées et avec les matériaux du pays. Le plan de situation ne laisse rien à désirer. Le devis indique un cube total de 12 659 m^3 , y compris la halle de gymnastique, et un coût de 256 000 fr. Le devis doit être rectifié dans le sens d'une augmentation de 9000 francs.

Conclusion: Très bon projet, mérite une distinction.

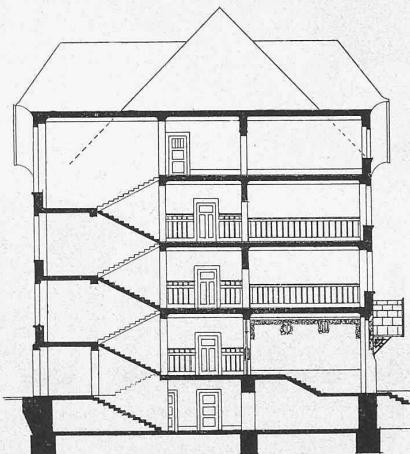
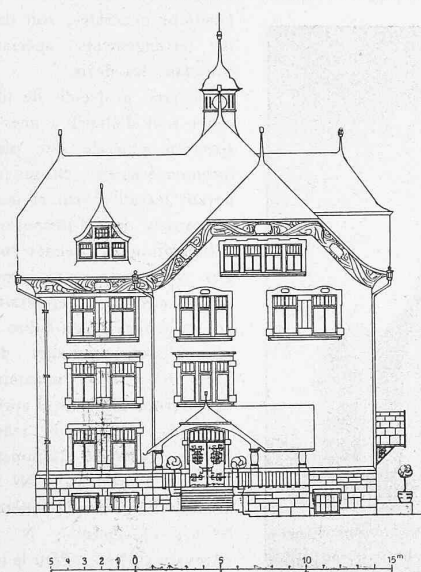
N° 50. «Sentier». Ce projet a de grandes qualités. Le plan est simple, bien conçu, principalement dans les dispositions des corridors, escaliers, vestiaires et water-closets. L'issue au midi permet une évacuation directe et prompt des classes, la sortie latérale peut être admise. L'entrée principale a trop de marches d'escalier à l'extérieur, les vastes perrons sont très coûteux, et présentent des inconvénients lorsqu'ils sont devant une maison d'école. Il est cependant possible de placer une partie des marches à l'intérieur du bâtiment. Les locaux disponibles dans le comble pourront trouver leur emploi. Les façades sont simples, sans prétention; elles indiquent parfaitement la disposition intérieure; c'est là leur principal mérite.

Le plan de situation ne tient pas un compte suffisant des différences de niveau et des travaux extérieurs qui devraient nécessairement être faits, étant donné l'emplacement des bâtiments; ceux-ci sont bien orientés; la halle de gymnastique est bien placée, cependant on voudrait la voir reportée un peu du côté de l'Ouest. En général, l'ensemble des bâtiments devrait être poussé de 5 à 6 mètres du côté de l'Ouest. Une disposition très heureuse du plan de situation est la belle place destinée aux exercices de gymnastique en plein air. Le principal défaut de ce projet c'est qu'il est trop spacieux; le cube de construction est de 16 776 m^3 . Les éva-

Wettbewerb für ein neues Schulgebäude zu Colombier.

III. Preis «ex aequo». — Motto: «15. 2. 1905».

Verfasser: Architekt A. Braendli in Burgdorf.

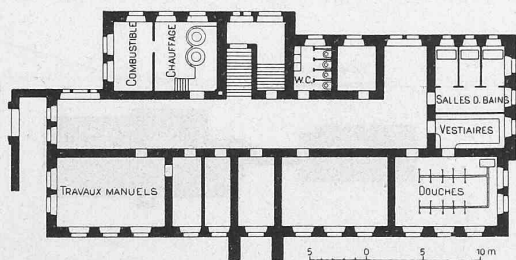


Westfassade und Querschnitt. — Masstab 1:400.

Plusieurs projets ayant le même signe distinctif, nous devons, en même temps que ce signe, indiquer le n° d'ordre donné au moment du débailage.

Troisième examen.

N° 22. *Colombine (rouge)*. Ce projet est fort intéressant; il est bien étudié, soigneusement et sobrement dessiné, sans viser à l'effet. Le plan est simple, les corridors sont bien éclairés. L'auteur a trouvé une disposition originale et heureuse pour la halle de gymnastique et le logement du concierge, cependant cette disposition a le désavantage d'augmenter notablement le coût du bâtiment. Le jury a admis comme défaut principal la position, dans le sous-sol, des salles pour le musée et la physique. Les façades simples ne manquent pas de caractère monumental, elles ont été fort appréciées. Le plan de situation laisse à désirer; l'auteur n'a pas suffisamment tenu compte des différences de niveau. Le devis doit être



Grundriss vom Kellergeschoss. — Masstab 1:600.

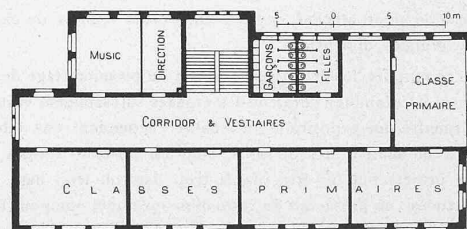
rectifié en ce sens, que la dépense totale dépasserait 275 000 francs.

Conclusion: Très bon projet, mérite une distinction.

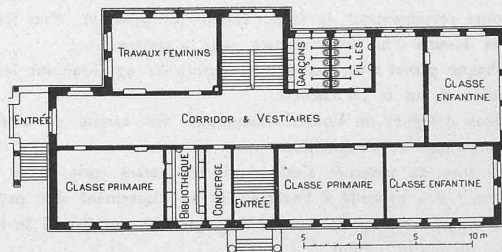
N° 19. «*Les Vernes*». Le bâtiment principal est pourvu de trois entrées; cette disposition est critiquable, parce qu'elle est coûteuse sans être nécessaire et parce qu'elle présente divers inconvénients, entre autres les courants d'air. Les escaliers sont trop étroits. Le décrochement de la façade Sud est regrettable, il nuit à la salle.

Les avant-corps doivent être critiqués à cause de l'ombre qu'ils porteraient sur les salles d'école. Les locaux pour water-closets sont insuffisants. Les façades présentent un emploi pratique et judicieux de matériaux, mais elles manquent d'originalité; la toiture est très bonne. Le plan de situation laisse à désirer.

Conclusion: Le projet, quoique intéressant, ne peut être retenu pour un quatrième examen.



Grundriss vom ersten Obergeschoss. — Masstab 1:600.



Grundriss vom Erdgeschoss. — Masstab 1:600.

luations du devis sont insuffisantes, principalement celles des travaux extérieurs; la dépense probable serait de 285 à 290 000 francs.

N° 33. O. Le plan a de bonnes qualités. Les salles d'école, les escaliers et les water-closets sont bien disposés et ne laissent rien à désirer. Il y a un porte-à-faux regrettable au premier étage sur une salle du rez-de-chaussée. L'adjonction directe de la halle de gymnastique au bâtiment n'est pas recommandable, la halle est trop grande. En général le plan occupe une surface trop considérable qui exerce une influence sur le devis.

La façade principale ne représente pas suffisamment un bâtiment scolaire, elle a plutôt l'aspect d'une riche fabrique. La valeur artistique des façades est de second ordre, la silhouette des toits n'est pas heureuse.

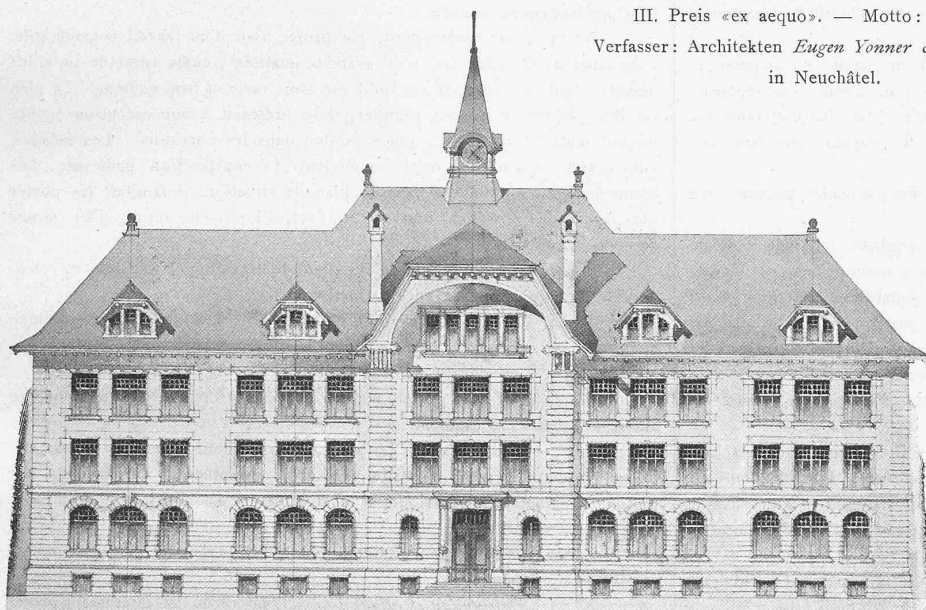
Le plan de situation laisse à désirer à plusieurs égards, les bâtiments sont trop rapprochés des terrains particuliers situés au Nord.

tout l'emplacement mis à la disposition des concurrents. L'étude devant laquelle nous nous trouvons est une de celles qui, par des idées originales et pratiques, pourra être la plus utile à la Commune de Colombier pour l'exécution des travaux. Le plan est sérieusement étudié, économique, l'auteur a cherché à condenser le plus possible afin de diminuer la surface et

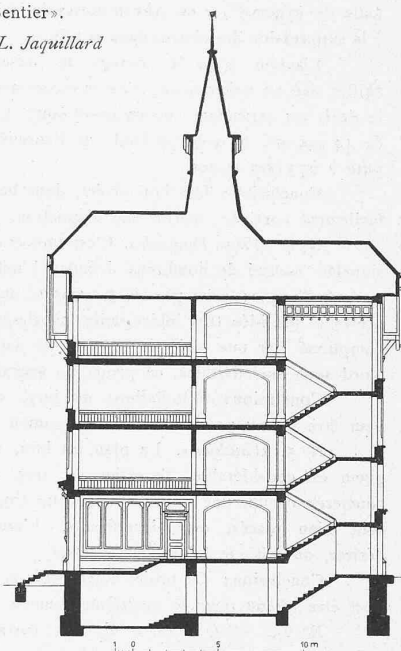
Wettbewerb für ein neues Schulgebäude zu Colombier.

III. Preis «ex aequo». — Motto: «Sentier».

Verfasser: Architekten *Eugen Yonner & L. Jaquillard*
in Neuchâtel.



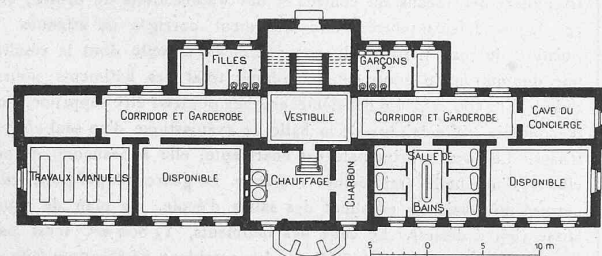
Ansicht der Südfassade und Querschnitt. — Masstab 1 : 400.



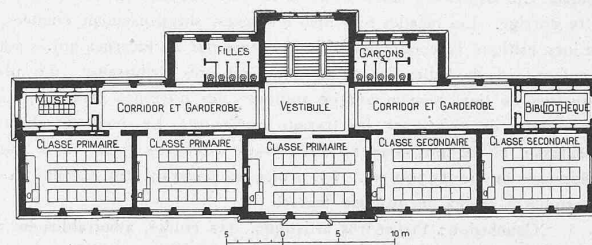
L'auteur n'a pas assez considéré les différences de niveau pour établir le plan de situation, la position des bâtiments nécessiterait des travaux de terrassement et des murs de soutènement coûteux; l'emplacement pour la gymnastique en plein air n'est pas heureux. Le devis est insuffisant, il devrait être notablement augmenté. La vue perspective mérite les félicitations du jury.

la dépense, il n'a pas étalé toutes les classes au Sud; la salle au Nord-Est est critiquée par un des jurés. On doit aussi faire observer que la salle à l'Ouest sera exposée au vent et à la pluie. Les dépendances ne laissent en général rien à désirer, cependant l'entrée des W.-C. pourrait être placée du côté des vestiaires. L'escalier est un peu excentrique.

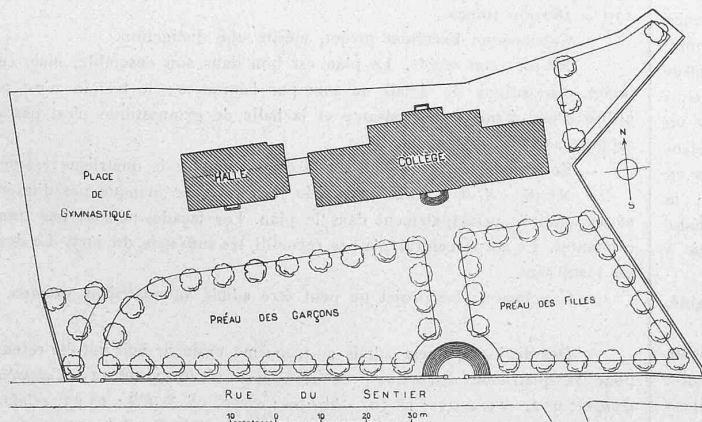
Le plan a l'avantage de permettre plus tard l'installation d'une



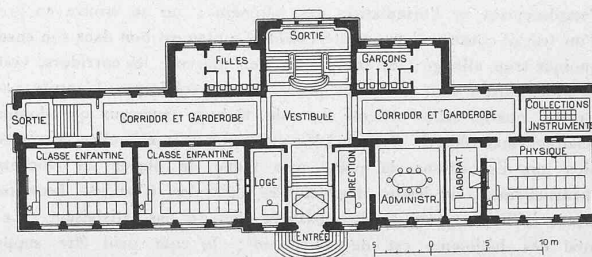
Grundriss vom Kellergeschoss. — Masstab 1 : 600.



Grundriss vom ersten Obergeschoss. — Masstab 1 : 600.



Lageplan. — Masstab 1 : 1500.



Grundriss vom Erdgeschoss. — Masstab 1 : 600.

Conclusion: Malgré les qualités du plan et l'étude consciencieuse auquel l'auteur s'est livré, le projet ne peut être retenu pour le quatrième examen.

N° 12. «S. S. E.». L'auteur a cherché à tirer parti du terrain de la manière la plus économique possible, c'est pourquoi il n'utilise pas

nouvelle salle, si cela est nécessaire. Les façades sont d'une architecture originale, simple, mais agréable et bien en rapport avec le caractère du pays. La façade Ouest a un aspect étranger assez fâcheux; il semble que le motif du pignon Sud ne soit pas équilibré. Les loggias de cette façade sont une heureuse idée, cependant elles sont aussi aux premières loges pour recevoir la pluie. Les pignons des façades à l'Est et au Sud sont d'une architecture un peu différente de celle de l'ensemble, et pas tout-à-fait appropriée au pays. La façade au Nord qui n'est pas présentée sera peut-être difficile à arranger. L'auteur a donné des bâtiments, des abords et des environs une pers-

pective dont on relève le caractère artistique. Le plan de situation présente un heureux aménagement de la partie la plus favorable au terrain; cependant le bâtiment principal est trop rapproché des propriétés voisines, il devrait être reporté d'une dizaine de mètres plus à l'Ouest. L'emplacement de la halle de gymnastique est fort bien trouvé; il est vrai que le chauffage de cette dépendance ne pourrait pas, comme le programme le prescrit, être dépendant du bâtiment principal. La façade à l'Ouest de la halle de gymnastique est très intéressante, par contre celle du Sud gagnerait à la suppression des cintres dans la toiture.

L'auteur a eu le courage de présenter un devis qui dépasse le chiffre fixé au programme; c'est la conséquence d'un travail consciencieux, le devis est cependant encore insuffisant; le cube total des bâtiments est de 14 934 m³, le coût probable de l'ensemble des travaux peut être supputé à 275 000 francs.

Conclusion: Très bon projet, dont les défauts signalés peuvent être facilement corrigés; mérite une distinction.

N° 4. «*Viens Poupoule*». C'est une étude originale qui mérite d'être signalée malgré de nombreux défauts. L'auteur a certainement un tempérament d'artiste; avec peu de moyens et aussi sobrement que possible, il présente une idée très intéressante, exprimée à peu de frais. Le plan est compliqué par une série de ressauts de saillies et d'angles; les salles au Nord sont inadmissibles, ce projet ne saurait convenir au pays.

Conclusion: Félicitations du jury, succès d'estime, le projet ne peut être retenu pour le quatrième examen.

N° 5. «*Vaudjion*». Le plan est bon, mais il est compliqué; la longueur est considérable, l'escalier est trop excentrique. Le logement du concierge occupe une situation beaucoup trop importante. Les water-closets sont bien placés, mais insuffisants. L'architecture des façades laisse à désirer, on critique le trumeau central.

Conclusion: Ce projet intéressant et consciencieusement rendu ne peut être retenu pour le quatrième examen.

N° 23. «*Colo*». Ce projet est certainement remarquable par de sérieuses qualités techniques et artistiques. Le plan serait irréprochable s'il n'occupait pas une longueur considérable, c'est la seule critique importante qu'on puisse faire, car la distribution et l'éclairage des locaux principaux est en tous points excellente. Il faut cependant faire une réserve pour les gros trumeaux dans la salle du milieu; cette répartition des fenêtres n'est pas heureuse, elle a nui au classement du projet. La halle de gymnastique est trop vaste, elle a une forte saillie sur le bâtiment principal auquel elle enlève du soleil et de la lumière; cependant ce défaut pourrait être corrigé. Les façades sont bien dessinées, soigneusement étudiées, mais le jury critique la complication de la toiture par les lucarnes qui la coupent. La façade de la halle de gymnastique est très séduisante. Le plan de situation ne tient pas un compte suffisant des ouvrages nécessités par les différences de niveau et les travaux extérieurs. Le devis est absolument insuffisant en ce qui concerne ces travaux extérieurs. Le cube total des bâtiments est de 15 790 m³. Le projet ne pourrait être exécuté dans son ensemble à moins de 295 000 francs.

Conclusion: Projet très artistique, très étudié, admirablement rendu, son principal défaut est d'être trop coûteux, mérite une distinction.

N° 54. «*Motto-Cycle*». L'auteur expose deux idées différentes pour l'emplacement et l'orientation des bâtiments; on se trouve en présence d'un travail consciencieux et intéressant. Le plan est bon dans son ensemble, quoique trop allongé; les salles sont bien placées; les corridors, vestiaires et water-closets sont en bonne place et bon éclairage. L'entrée est trop étroite, quatre salles d'école ont de fâcheux trumeaux qui donnent un éclairage mal réparti. Les façades sont intéressantes, elles correspondent bien aux dispositions du plan, mais l'idée de placer un clocheton en encorbellement au-dessus des fenêtres centrales n'est pas heureuse; la façade à l'Est est trop étroite, l'aspect n'en est pas satisfaisant. Le cube total des bâtiments est de 14 700 m³; le coût peut être supputé à 267 000 francs.

Conclusion: Projet intéressant, consciencieusement étudié et dessiné, mérite une distinction.

N° 44. «*Knout*». L'idée générale indique une recherche intéressante de l'orientation S. S. E. mais fâcheux au point de vue de l'aspect extérieure. Le plan est bon, quoique les pièces triangulaires soient critiquables, mais il est trop étendu. Les façades sont assez bien traitées, celle de la halle de gymnastique est fort jolie.

Conclusion: Cette étude intéressante obtient un succès d'estime, mais ne peut être admise au quatrième examen.

N° 1. «*Probatum est*». Comme le précédent, nous nous trouvons en présence d'une étude intéressante méritant les honneurs de la critique. Les dispositions du plan sont bonnes, l'entrée n'est pas dans l'axe de l'es-

calier. Avec un escalier aussi important on pourrait se passer d'une issue secondaire. La façade principale, quoique intéressante, est trop recherchée, elle serait plus appropriée à un musée, ce genre d'architecture ne serait pas dans son cadre, le motif principal ne correspond pas aux besoins du plan, les façades latérales, très en vue, sont trop étroites, l'effet n'est pas heureux; les lucarnes gâtent la façade principale.

Conclusion: Cette étude a des mérites, mais elle ne peut être admise au quatrième examen.

N° 11. «*Trois timbres-poste*». Ce projet, issu d'un travail considérable, consciencieux et méritoire, a de grandes qualités comme aussi de notables défauts, dont le principal est qu'il est trop vaste et trop coûteux. Le plan est bon, simple, condensé, régulier, il se prêterait à une exécution économique, mais il y a de la place perdue dans les corridors. Les façades, sans grande originalité, serait cependant de construction coûteuse. Les bâtiments sont mal placés dans le plan de situation, il faudrait les porter plus au Nord. Cube total 18 462 m³. Le coût serait d'au moins 305 000 francs.

Conclusion: Vu la qualité du plan, le travail consciencieux et considérable, le projet mérite une distinction.

N° 53. «*Pour les Petits*». Le plan est bon, les locaux sont en bonne position, bien aménagés, bien éclairés, remplissant bien les conditions exigées, mais il a un développement énorme. Les façades sont bonnes.

Conclusion: Bon projet, mais trop vaste, trop coûteux, ne peut être admis au quatrième examen.

N° 8. «*Columbarium*». Le plan est assez bon, quoiqu'on puisse critiquer les deux entrées; l'escalier est trop somptueux. Les façades ont plutôt un caractère de fabrique, leur architecture ne convient pas au pays. Le plan de situation est bon.

Conclusion: Malgré certaines qualités, ce projet ne peut être admis au quatrième examen.

N° 57. «*Orientation et alignement*». L'auteur de cet intéressant projet s'est préoccupé principalement de l'orientation, de l'éclairage, tout en observant soigneusement les profils du terrain et les courbes de niveau, de manière à diminuer autant que possible les terrassements et les murs de soutènement. Rompant courageusement avec toutes les habitudes, il n'a pas craint de présenter un bâtiment dont les grandes façades sont brisées, et il a eu l'heureuse idée de placer sur l'angle obtus de la façade principale un motif architectural d'un excellent effet. Le plan remplit parfaitement toutes les exigences du programme, on peut tout au plus critiquer la forme irrégulière des locaux du centre, et des water-closets de droite; cependant ces légers défauts peuvent être facilement corrigés ou atténués. La disposition du plan permettrait une modification facile dont le résultat serait une diminution de 2000 m³, le volume total des bâtiments pourrait être réduit à 12 500 m³. Le deuxième escalier pourrait être supprimé par raison d'économie. L'éclairage de la halle de gymnastique d'un seul côté est insuffisant. La façade principale est charmante, elle a beaucoup de caractère, elle est d'une belle architecture romande. Le genre adopté pour les fenêtres permet un éclairage excellent des salles d'école. Le plan de situation ne laisse rien à désirer. Le cube des bâtiments, 13 800 m³, n'est pas exact, l'erreur se trouve dans le métrage des combles; vérification faite, le cube total des bâtiments est de 15 165 m³. La dépense peut être supputée de 270 à 280 000 francs.

Conclusion: Excellent projet, mérite une distinction.

N° 32. «*Qui vive!*». Le plan est bon dans son ensemble, mais certaines dispositions de détail ne sont pas heureuses; le terrain n'est pas utilisé d'une manière satisfaisante et la halle de gymnastique n'est pas en rapport avec le reste de l'édifice.

En résumé, ce projet ne peut être retenu pour le quatrième examen.

N° 38. «*A. B. C. sur un cheval*». Ce projet ne manque pas d'intérêt et de qualités, principalement dans le plan. Les façades ne sont pas transcendantes. Le corps central n'a pas recueilli les suffrages du jury. Le devis est insuffisant.

Conclusion: Le projet ne peut être admis au quatrième examen.

Des dix-huit projets admis au troisième examen, huit ont été retenus pour la quatrième discussion, ce sont les suivants: n° 22, «*Colombine (rouge)*»; n° 2, «*15. 2. 95*»; n° 50, «*Sentier*»; n° 12, «*S. S. E.*»; n° 23, «*Colo*»; n° 54, «*Motto-Cycle*»; n° 11, «*Trois timbres-poste*»; n° 57, «*Orientation et alignement*».

Le jury a étudié et comparé encore une fois les huit projets admis au concours définitif; il les a discutés contradictoirement. Il a ensuite siégé à huit clos, chaque juré devant exprimer son opinion sur chaque projet séparément. A la majorité de ses membres, il a décidé de décerner quatre prix et quatre mentions honorables, et de classer les projets dans l'ordre

suivant: n° 57, «*Orientation et alignements*»; n° 12, «*S. S. E.*»; n° 50, «*Sentier*» et n° 2, «*15.2.95*», ex-aequo; n° 22, «*Colombine (rouge)*»; n° 23, «*Colo*»; n° 54, «*Motto-Cycle*»; n° 11, «*Trois timbres-poste*».

A la majorité il a été décidé de délivrer un premier prix de 1000 fr. au n° 57, «*Orientation et alignement*»; un deuxième prix de 700 fr. au n° 2, «*S. S. E.*»; deux troisièmes prix de 400 fr. chacun, ex-aequo, aux n° 50, «*Sentier*» et n° 2, «*15.2.95*»;

une première mention honorable au n° 22, «*Colombine (rouge)*»;

une deuxième mention honorable au n° 23, «*Colo*»;

une troisième mention honorable au n° 54, «*Motto-Cycle*»;

une quatrième mention honorable au n° 11, «*Trois timbres-poste*».

Le Conseil Communal a procédé ensuite, en présence du jury, à l'ouverture des enveloppes.

Le premier prix est attribué à M. Edouard Joos, architecte à Berne;

le deuxième prix est attribué à M. Maurice Brailard, architecte à Genève;

le troisième prix est attribué à MM. Eugène Yonner et L. Jaquillard, architectes à Neuchâtel;

le quatrième prix est attribué à M. Braendli, architecte à Berthoud.

Les enveloppes contenant les noms des auteurs des projets distingués par une mention honorable n'ont pas été ouvertes. Le Conseil Communal ne fera connaître les noms des lauréats que sur le désir de ces derniers.

Conclusion.

S'agissant maintenant de déterminer l'utilité du concours et la valeur des plans primés pour la suite de l'entreprise, on peut dire qu'aucun des projets ne pourrait être exécuté sans modification.

La somme de 250 000 francs fixée par l'Autorité communale de Colombier est-elle suffisante pour accomplir tout le programme en utilisant l'emplacement complet des Vernes, soit une superficie de 8968 m², nous ne le pensons pas. Il faudra, d'un côté, réduire le volume des bâtiments, et diminuer les prétentions architecturales; d'un autre côté, restreindre l'emplacement, car, si on considère les profils du terrain et la différence de niveau de dix mètres, l'utilisation d'une surface de 8968 m² serait fort coûteuse. C'est ce qui a été compris par l'auteur du projet «*S. S. E.*», qui a obtenu le deuxième prix. Il y aura lieu ensuite de réduire le cube du bâtiment, ce qui est possible entre autres dans le premier projet primé, «*Orientation et alignement*», où l'on pourrait supprimer sans inconvénient la dernière travée de l'aile Est, pour répartir tous les locaux demandés dans le reste du bâtiment. La majorité du jury est d'avis que le projet classé au premier rang a toutes les qualités nécessaires pour l'exécution, si on tient compte des changements proposés. L'emplacement de la halle de gymnastique devrait être choisi selon l'idée exprimée par le projet «*S. S. E.*».

En résumé, il y a des idées suffisantes dans les quatre projets récompensés, pour permettre l'élaboration d'un plan d'exécution qui satisfera à toutes les exigences du programme. Nous avons reçu l'avis suivant du Conseil Communal de Colombier, avant la signature du présent rapport:

Auteurs des projets qui ont reçu une mention honorable:

Première mention, n° 22, «*Colombine (rouge)*», M. Ubaldo Grassi, architecte à Neuchâtel;

troisième mention, n° 54, «*Motto-Cycle*», MM. Charles Charbonnet et Albert Hausmann, architectes à Lausanne;

quatrième mention, n° 11, «*Trois timbres-poste*», M. Louis Reutter, architecte à La Chaux-de-Fonds.

Colombier, le 5 mars 1905.

Le Jury:

Le Président: Perrier.

Le Rapporteur: Eugène Colomb.

Francis Isoz, Emile Vogt, Léon Latour.

Die Rhein-Grossschiffahrt zwischen Strassburg und Basel.

Ergebnisse der dritten Versuchsfahrt.

Von R. Gelpke, Ingenieur in Basel.

Mit der in den Tagen vom 15. bis 21. April dieses Jahres ausgeführten dritten Versuchsfahrt eines Dampfers auf der Rheinstrecke Strassburg-Basel (129 km) sind nun bei verschiedenen Pegelständen zusammen 780 km auf der genannten Strecke abgefahren worden. Die dritte Fahrt jedoch ist in bezug auf die Daten, die sie geliefert hat, die bei weitem wichtigste. Sie hat die letzten Bedenken beseitigt, die noch hinsichtlich der für den Stromverkehr genügenden Fahrtiefen oberhalb Strassburg bei mittlerem Pegelstand (1,60 m in Basel) bestanden, und den Nachweis erbracht, dass die Verkehrsdauer auf dem Oberrhein von Lauterburg an aufwärts, ausschliesslich abhängig ist von den auf der Strecke Lauterburg-Strassburg (die von der Grossschiffahrt seit 1892 benutzt wird) noch vor-

kommenden Minimaltiefen über den Schwellen im Talwege. Bei der gegenwärtigen Verfassung des Stromlaufes und dem heutigen Zustand der Kiesanschwellung auf den Uebergängen, hat der Strom auf der Strecke Rheinau-Lauterburg, bei einem Pegelstande von 1,60 m in Basel, noch Minimaltiefen von 2,0 m aufzuweisen, während sich oberhalb Rheinau (34 km von Strassburg) nach der Verjüngung der Normalbreite des Stromes von 250 m auf 200 m, sowie nach Zunahme des Gefälles auf 0,85 ‰ bis 0,9 ‰, sowohl in bezug auf die Intensität der Verwerfung des Talweges, wie auch hinsichtlich der noch bestehenden Minimaltiefen, eine merkliche Besserung der Stromverhältnisse geltend macht. Mit Ausnahme von drei oder vier Uebergängen, sinkt die Stromtiefe über den Schwellen selten unter 2,5 m, sodass heute schon auf der Strecke Basel-Rheinau (93 km), beinahe das ganze Jahr hindurch gefahren werden könnte. Von Alt-Breisach aufwärts bis Basel ist die Tendenz der Kiesbänke zum Wandern nur noch in so geringem Masse zu beobachten, dass beinahe von festen Uebergängen und unveränderlichem Talwege gesprochen werden kann. Entsprechend diesem sich rasch ausbildenden Beharrungszustande des Stromes sind die Fahrverhältnisse dieser Stromstrecke in ausgezeichneter Verfassung. Hier reguliert sich somit der Strom bereits selbst durch Auslaufen der Stromsohle, welcher Vorgang rasch einen Gleichgewichtszustand ausbildet.

Bei einer Beschränkung der eigentlichen Stromregulierung auf die Strecke Gernersheim-(Philippsburg)-Rheinau (oberhalb Strassburg), wird der Gesamtlauf des Oberrheins dem kontinuierlichen Schiffahrtsbetrieb erschlossen werden können. Die Folgen der im vergangenen Jahrhundert durchgeführten Korrektur des Oberrheins machen sich heute in der Weise geltend, dass die Alluvialgeschiebe der obern Durchstiche und Sohlenvertiefungen sich teilweise auf der Strecke Rheinau-Lauterburg anstauen. Auf diesem beweglichen, langgestreckten Kiespfropfen pendelt nun der Talweg hin und her. Gewiss wäre eine intensive Baggerung auf dieser Strecke zur künstlichen Unterstützung der Fortschaffung der Kiesmassen sehr förderlich; keineswegs dürfte aber in der Weise wie bisher gearbeitet werden, dass Kiesmassen aus dem Talwege entfernt werden, um sie nachher an den Verschüttungsstellen der Nebenrinnen wieder zu deponieren, sondern die Kiesmassen müssen nicht nur aus dem Talwege, sondern aus dem Strome überhaupt fortgeschafft werden.

Von allen Massnahmen aber zur Behauptung einer mindestens 300-tägigen Schiffsahrtperiode auf dem Oberrhein bleibt es der Seeregulierung vorbehalten, den entscheidenden Ausschlag zu geben. Dieser Vorgang der künstlichen periodenweisen Wasservermehrung aus den Seen soll in einer der nächsten Nummern dieses Blattes näher behandelt werden. Für die Eventualität der Aufnahme der Schweiz als Rheinuferstaat wird unserem Lande, als dem Quellgebiete des Rheins, die vornehme Aufgabe zufallen, die Gesamtwasserführung des Stromes in der Weise zu regulieren, dass von Mannheim an abwärts keine Beschränkung der Schifffahrt infolge von Wassermangel mehr eintritt und oberhalb Mannheim mindestens 300 Tage des Jahres der Grossschiffahrt erschlossen bleiben werden.

Ueber den Verlauf der dritten Fahrt ist kurz noch folgendes zu berichten:

Leider konnte auch für diese Fahrt der beschränkten Durchfahrtsverhältnisse der sieben Schiffbrücken wegen ein Raddampfer nicht verwendet werden. Die vom Verein für die Schifffahrt auf dem Oberrhein mit der Ausführung der Fahrt betraute Rhedereifirma vormals J. Knipscheer in Ruhrort bestimmte ihren Doppelschraubendampfer Knipscheer IX von 350 P.S. für diese Reise. Unter der Leitung des Herrn Direktor Bossmann, der Kapitäne Stienessen und Klarmaar fand die Abfahrt des Dampfers aus dem Hafen Strassburg Samstag den 15. April, nachmittags 2 Uhr, statt. Bei gestrichenem Schornstein und Mast wurden die beiden festen Kehler Brücken passiert und nun mit Halbdampf und mit äusserster Vorsicht im fremden Fahrwasser stromaufwärts gesteuert. Dabei wurden die Stromkarten vom vergangenen Jahre einer peinlichen Revision unterzogen. Diese Karten bilden nicht sowohl für die Bergfahrt als vielmehr für die Talfahrt ein unentbehrliches Korrelat zur richtigen Orientierung des Talweges, wenigstens so lange, als das Fahrwasser am Lande nicht wie unterhalb Strassburg durch Baken gekennzeichnet ist. Bei Km. 107 (Baden) musste der eingetretenen Dämmerung wegen das Schiff vor Anker gehen. Als am folgenden Sonntag Morgen bei Km. 101 (Baden) die Altenheimer Schiffbrücke in Sicht kam, übermittelte der Brückenmeister derselben die Nachricht, dass die Durchfahrt von der Strassburger Wasserbauinspektion verweigert werde. Dieser, mit den Bestimmungen der Schiffsahrtsakte kontrastierenden Verfügung gegenüber konnte nur eine passive, abwartende Haltung beobachtet werden. Das Schiff blieb annähernd 1 1/2 Tage unterhalb der Brücke vor Anker liegen. Endlich wurde am Montag Abend 6 Uhr, einer telegraphischen Weisung vom Ministerium gemäss, die Brücke geöffnet und die Weiterfahrt stromaufwärts freigegeben. Am gleichen Abend